

Charte d'adhésion au réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de Mayotte

Le réseau EEDD mahorais est un espace d'échanges, de mutualisation et de travail en commun. Il permet de faire connaître les membres du réseau, de les mettre en lien, de valoriser leurs ressources pédagogiques, leurs compétences et de faire remonter leurs besoins. Le réseau est au service de ses membres et facilite les conditions de leurs réflexions communes.

Le réseau n'a pas pour vocation de se substituer aux actions des membres du réseau mais de les aider, ensemble, à créer des synergies et à mettre en place des actions, et à les valoriser.

Les fondements de l'EEDD :

- Aucun prosélytisme et respect de la pluralité des points de vue.
- Fonctionner en adéquation avec les besoins et spécificités du territoire.
- Développer l'esprit critique par la prise de conscience des enjeux environnementaux.
- Encourager les citoyens à devenir des acteurs responsables et actifs dans la société.
- Appliquer la méthodologie de projet et coopération dans l'action.
- Etre sur le terrain, en contact direct avec la nature.
- Alternier les approches pédagogiques et mobiliser les différentes formes d'intelligence.
- Instaurer un climat de confiance et d'écoute mutuelle.
- Se respecter soi-même, les autres, la société, la nature et l'environnement.

Ce qu'est le réseau EEDD	Ce qu'il n'est pas
Un outil au service de ses membres Un moyen de faire circuler l'information Une mise en lien des acteurs Un mode de gouvernance horizontal	Une fin en soi Un groupe restreint et centré sur lui-même Un injonction hiérarchique

Mode de fonctionnement du réseau :

- Les décisions sont prises de manière collégiale et prennent la forme de votes lors des plénières du réseau (minimum deux ou trois réunions par an).

Il est à noter que le réseau EEDD mahorais ne dispose pas aujourd'hui de statuts mais que leur définition représente un des objectifs du réseau.

informations complémentaires: 06.39.76.60.60 - coordination.mne@gmail.com

Charte d'adhésion au réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) de Mayotte

Termes de l'adhésion

- Peut adhérer au réseau toute personne physique ou morale qui :
- Porte de l'intérêt à l'EEDD et au réseau mahorais.
- Respecte les valeurs inhérentes à l'EEDD et au réseau de Mayotte.
- Souhaite profiter de ce que propose le réseau (informations, mise en lien, plateforme collaborative).
- Veut contribuer à la vie du réseau et s'impliquer dans l'action qu'il porte.

Le réseau EEDD ne peut vivre que par l'investissement de ses membres. C'est à nous tous, unis par la conviction de l'éducation à l'environnement et au développement durable, de contribuer à le faire vivre et à l'alimenter pour que celui-ci soit pérenne.

L'adhésion au réseau d'EEDD de Mayotte se fait par signature manuscrite de cette présente charte.

Nom du signataire et organisme :

Signature :



informations complémentaires: 06.39.76.60.60 - coordination.mne@gmail.com